



**Comment bénéficier  
de notre action sociale?**

# Vous rencontrez une période difficile ?

Les conseillers de notre service social réalisent un diagnostic global de vos besoins et vous proposent des solutions adaptées à votre situation telles que :

- aides légales et/ou tout autre dispositif social externe
- aide financière individuelle quand elle s'avère nécessaire. L'attribution d'une aide financière est ponctuelle, complémentaire aux dispositifs d'aides légales et soumise à conditions.

## Comment solliciter une demande d'aide?

Indiquer les coordonnées du bénéficiaire :

- Nom et prénom ;
- Date de naissance
- N° de sécurité sociale ;
- Adresse postale
- N° de téléphone et adresse mail

Important, bien indiquer dans l'objet de votre mail « Demande d'aide individuelle pour un affilié ou un ayant-droit ».

## Un contact unique

0 969 361 043

prix d'un appel local

[actionsociale@ag2rlamondiale.fr](mailto:actionsociale@ag2rlamondiale.fr)

## En savoir plus sur les services proposés par l'Agirc-Arrco

### Personnes âgées

Favoriser leur autonomie à domicile ou accompagner leur entrée en établissement d'hébergement.

Au domicile : Aide à domicile momentanée,

Sortir plus, Diagnostic Bien chez moi

En résidence de retraite : Univis et BTP RMS.

[www.agirc-arrco.fr/action-sociale](http://www.agirc-arrco.fr/action-sociale)

### Aidants familiaux

Mettre à disposition des solutions de répit et d'accompagnement pour les soulager dans leur rôle d'aidant : Ma boussole aidant, Guide d'information et webinaire pour les salariés aidants.

### Seniors actifs

Réaliser un bilan de prévention santé dès 50 ans dans l'un des centres de prévention.

### Simplifier vos démarches administratives pour obtenir les aides légales

AG2R LA MONDIALE vous propose un accès gratuit à la plateforme « Klaro » pour connaître toutes les aides auxquelles vous pouvez prétendre en France et en Outre-mer.



# Quand une aide financière s'avère nécessaire, nos domaines d'intervention

## **Vous êtes allocataire ou cotisant AG2R Agirc-Arrco**

### **Adaptation du logement**

Aider au maintien à domicile et accompagner globalement la personne vers le bien vieillir.  
Financer des travaux pour prévenir ou faire face à la perte d'autonomie.  
Exemples : frais de déménagement pour un habitat plus adapté, aide technique et équipements...

### **Autonomie au domicile**

Aider au financement de services permettant un maintien à domicile suite à un problème de santé lié à l'avancée à l'âge.  
Exemples : aide à domicile, téléalarme, portage de repas, jardinage, hospitalisation de jour...

### **Autonomie en structure d'hébergement**

Financer l'accès et le maintien dans une structure d'hébergement adaptée à la perte d'autonomie de la personne âgée.  
Exemples : premier mois d'hébergement temporaire ou permanent, habitat alternatif, déménagement...

### **Soutien psychologique**

Accompagner les situations de fragilité, suite à un événement traumatisant ou un changement de situation personnelle lié à l'avancée en âge ou à l'aide.

Exemples : reste à charge des soins.

### **Répit aux aidants et jeunes aidants**

Financer des solutions de répit ponctuel, longue durée, de nuit, à domicile ou en établissement.  
Exemples : relayage, séjour, formation...

### **Aide à la couverture médicale**

Participer au financement de frais de complémentaire santé.

### **Difficultés financières**

Difficultés liées à un changement de situation qui a déséquilibré le budget.  
Exemples : décès, maladie, divorce, chômage...

## **Vous bénéficiez d'un contrat en santé collective et/ou d'un contrat prévoyance\***

### **Santé**

Faciliter l'accès aux soins pour tous.  
Exemples : soins dentaires, appareils auditifs, optique, hospitalisation, prothèse capillaire ou orthopédique liée à une maladie, aides techniques, autres frais de santé...

### **Handicap**

Participer au financement de matériel, des aménagements ou d'une aide humaine visant à compenser le handicap ou des séjours vacances.  
Exemples : achat d'un fauteuil roulant, aménagement du logement ou du véhicule, déménagement...

### **Accompagnement des aidants**

Soutenir les personnes en situation de rupture qui voient leur budget déstabilisé.  
Exemples : accueil de jour ou temporaire, séjour aidant-aidé, frais de garde, bilan de santé...

### **Vulnérabilités**

Soutenir les personnes suite à un accident, une maladie, un passage en invalidité, au décès d'un conjoint ou d'un enfant, un divorce ou une séparation.  
Exemples : charges locatives, frais de réparation de véhicule,...

### **Insertion professionnelle**

Favoriser le retour ou le maintien dans l'emploi des salariés, des personnes en situation de handicap et des jeunes actifs.  
Exemples : formation et frais annexes, permis de conduire, emménagement, équipements de première nécessité...

\* Ces deux contrats sont gérés par l'Institution AG2R Prévoyance.

---

Les services proposés par l'action sociale sont financés par nos institutions de retraite complémentaire et de prévoyance : AG2R Agirc-Arrco et AG2R Prévoyance.

**AG2R LA MONDIALE**  
14-16 boulevard Malesherbes  
75379 Paris cedex 08

**AG2R Agirc-Arrco** - Institution de retraite complémentaire régie par le Code de la Sécurité sociale - Membre d'AG2R LA MONDIALE et de la Fédération Agirc-Arrco - Siège social : 14-16, boulevard Malesherbes 75008 Paris - Siren 775 682 917.

**AG2R Prévoyance** - Institution de prévoyance régie par le Code de la Sécurité sociale - Membre d'AG2R LA MONDIALE et du GIE AG2R - Siège social : 14-16, boulevard Malesherbes 75008 Paris - Siren 333 232 270.

